

## **Relais Petite Enfance (RPE)**

Deux RPE municipaux sont à votre disposition pour obtenir des informations sur les différents modes d'accueil existant à Meaux.

Le RPE est un espace municipal d'informations destiné aux parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et un lieu d'animations et d'échanges pour les assistants maternels.

Les Relais Petite Enfance sont le fruit d'un partenariat entre la Ville de Meaux, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne.

Ces services sont destinés aux futurs parents, parents, candidats à la profession d'assistant maternel et assistants maternels agréés, domiciliés à Meaux.

Des permanences téléphoniques, des rendez-vous individuels ou collectifs permettent à chacun de trouver le soutien et l'écoute recherchés.

Le RPE de Frot est situé au 1er étage de la Maison de la Petite Enfance, 26 rue Louis Braille, dans le quartier Frot-Clémenceau-Saint Faron et le RPE de l'Ourcq est situé 30, avenue de la Marne, dans le quartier Dunant.

A Meaux, les deux RPE assurent des permanences téléphoniques, des accueils sur rendez-vous, des ateliers pour les enfants, des conférences et des débats thématiques.

### **Pour les parents ou futurs parents :**

Dès l'annonce de la grossesse, vous obtiendrez des informations concernant les différents modes d'accueil meldois et plus particulièrement sur le mode d'accueil familial au domicile d'un assistant maternel agréé, indépendant. La liste des assistants maternels est disponible sur simple demande dans chaque RPE.

Vous serez informés, orientés et accompagnés dans vos démarches liées à l'embauche d'un assistant maternel agréé.

L'assistant maternel agréé accueille à son domicile un nombre d'enfants défini sur l'attestation d'agrément délivrée par le Conseil Départemental. Cette attestation signifie que le Conseil Départemental a autorisé la personne à exercer ce métier à son domicile.

Dès lors que vous embauchez un assistant maternel, vous devenez l'employeur de celui-ci. Un contrat de travail doit obligatoirement être rédigé en deux exemplaires. Chacune des pages doit être paraphée. Le contrat doit être signé par le parent-employeur (attention un seul des deux parents peut être l'employeur) et l'assistant maternel-employé au plus tard le 1er jour d'accueil de l'enfant (la période d'adaptation comprise)

Vous rémunérez directement l'assistant maternel chaque mois selon les modalités négociées, convenues et indiquées dans le contrat de travail (tarif, horaire, nombre d'heures d'accueil par semaine, nombre de semaines d'accueil, nombre de semaines d'absences de l'enfant). La mensualisation est obligatoire.

Vous recevez une aide financière de la C.A.F. selon votre situation et vos ressources.

Les RPE permettent l'accès à l'information, aux droits et obligations du parent-employeur et de l'assistant maternel salarié du particulier employeur.

Des réunions d'informations sur les modes d'accueil à Meaux se déroulent chaque mois.

Pour connaître la prochaine date, contactez la Maison de la Petite Enfance au 01 83 69 02 20.

### **Pour les assistants maternels et les enfants qui leur sont confiés**

Des ateliers d'éveil sont proposés en matinée sur inscription obligatoire (sauf pendant les vacances scolaires)

Au RPE de Frot : les mardi, mercredi et jeudi, de 9h30 à 11h30. Un vendredi par mois pour un atelier thématique.

Au RPE de l'Ourcq : les mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30.

Ces matinées collectives permettent la rencontre et l'échange en présence d'un professionnel de la Petite Enfance. Les enfants sont accueillis avec leur assistant maternel dans un espace spécialement aménagé pour les 0/4 ans. Ils restent sous sa responsabilité.

## CONTACT



### STRUCTURE MUNICIPALE

#### **Relais Petite Enfance (RPE) de Frot**

26, rue Louis Braille  
77100 Meaux

Mardi, jeudi, vendredi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
Mercredi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

01 83 69 03 22

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



### STRUCTURE MUNICIPALE

#### **Relais Petite Enfance (RPE) de l'Ourcq**

30, avenue de la Marne  
77100 Meaux

Mardi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30  
Mercredi, jeudi, vendredi : ouvert de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

01 83 69 02 18

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



**MAIRIE DE MEAUX**

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac  
77100 Meaux